

Des députés et des fonctionnaires ont pris part à la saisie de l'église de la Protection de Tchepelevka (Ukraine)



Service de communication du DREE, 16.01.2024. Le matin du 14 janvier 2024, alors que les fidèles se rassemblaient pour la liturgie dominicale, un groupe de partisans de la structure schismatique « Église d'Ukraine », accompagnés de députés et de fonctionnaires, ont pris d'assaut l'église de la Protection du village de Tchepelevka, dans la région de Khmelnytsky en Ukraine. Le bâtiment appartient à l'Église orthodoxe ukrainienne.

Avec l'aval du député du conseil du district de Khmelnytsky, Alexandre Tchernievitch, et des députés du conseil municipal de Krassilovka, les assaillants ont enfoncé le portail et cassé les serrures des portes latérales avant de s'introduire dans l'église. Les forces de l'ordre n'ont pas laissé l'archiprêtre Vassili Varokhob, recteur de la paroisse, entrer dans l'église.

Suivant le service de presse, les militants se sont emparés de l'antimension, qu'ils ont jeté hors de l'église en proférant des commentaires injurieux et scabreux.

Le 8 janvier, ils avaient déjà tenté à deux reprises de s'emparer de l'église, sans succès.

Le père Vassili a porté plainte.

La saisie a eu lieu avec le soutien de députés et de policiers malgré la décision de la paroisse qui a confirmé le 14 octobre 2023 son unité spirituelle et canonique avec l'Église orthodoxe ukrainienne. 300 paroissiens avaient voté « pour ».

« L'administration régionale de Khmelnytsky, en enregistrant la paroisse dans la juridiction de « l'Église orthodoxe d'Ukraine », a décidé d'ignorer la volonté des membres réels de la communauté religieuse de la paroisse de la Protection. Les fonctionnaires ont ignoré notre requête du 16 octobre 2023, dans laquelle nous demandions à s'abstenir de l'enregistrement illégal d'une nouvelle rédaction des statuts, de tenir compte de la décision de l'Assemblée générale de la paroisse sur son unité avec l'Église orthodoxe ukrainienne, de défendre les droits de la communauté religieuse et d'empêcher toute saisie de l'organisation religieuse en tant que personne juridique et celle de l'église », a-t-on déclaré au diocèse.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91251/>